



Démission pour suivi de conjoint en étant en congé maternité

Par **Virginie13**, le **07/09/2009** à **10:52**

Bonjour,

Mon conjoint va changer de travail et de région le 01/01/2010.

Moi je suis actuellement en CDI dans une entreprise et je viens d'apprendre que j'étais enceinte. Mon congé maternité débute le 14/01/2010.

Pourriez vous me conseiller sur ce que je dois faire.

Voici les 2 propositions qui s'offrent à moi :

*je pensais démissionner pour suivi de conjoint le 04/01/2010 et donc pouvoir bénéficier du chômage et ainsi être en congé maternité à partir du 14/01/2010.

*Où alors ne démissionner de mon travail qu'à la fin de mon congé maternité soit fin mai. Mais si je démissionne à cette date puis-je démissionner en invoquant le suivi de conjoint sachant que je l'aurais déjà suivi depuis 5 mois. Aurais-je bien droit au chômage ? Et comment cela se passe vis à vis de mon employeur pour le préavis ?

Merci de votre réponse.